

Réussir son PDE en cinq étapes

© Visuel Train : Bombardier



Les éléments décrits ci-après ont pour but de fournir un rapide panorama de repères et de conseils pour la mise en place d'un PDE. Ils seront utilement complétés par les guides méthodologiques plus complets rédigés par ailleurs (notamment en France et à Londres), et par les éléments mis en ligne sur le site **COMMERCE**.

La démarche gagnante pour réussir son PDE passe par cinq étapes.

La concertation, à chacune des étapes, est l'une des clés de la réussite.

● *Certaines entreprises ont déjà engagé des actions visant à réguler les déplacements, mais sans leur donner la forme d'un véritable PDE. Ces entreprises ont tout intérêt à faire entrer ces actions dans la démarche en cinq étapes, en suivant l'ordre préconisé.*



MATURATION D'UN PROJET

ICADE, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, est une société foncière développeur spécialisée notamment dans la détention, la gestion et la valorisation d'actifs immobilier tertiaires (bureaux, commerces et entrepôts) dans le Nord de Paris. ICADE, qui accueille sur ses parcs de plus de 76 ha, 300 entreprises et plus de 10 000 salariés, se préoccupe d'améliorer l'accessibilité de ses sites dans le respect du développement durable. Plusieurs premières actions exemplaires ont déjà été mises en œuvre : navettes fluviales électriques, moyens de transport intra site doux (navette électrique et Segway, transporteurs personnels auto-équilibrés fonctionnant à l'électricité), bus conventionnés et privés vers le réseau du métro et du RER, expérimentation de l'auto partage et du covoiturage, etc. Pour consolider, coordonner, pérenniser et améliorer ces premières actions, ICADE inscrit maintenant son projet dans le cadre d'un PDE partagé avec l'ensemble de ses locataires.

fil déplacement que ses salariés. De même, la gestion des flux de marchandises peut aussi être prise en compte ;

– Même les petites entreprises sont concernées par les PDE. En Rhône Alpes, en 2005, 20 TPE (Très Petites Entreprises) étaient en démarche PDE. Depuis novembre 2007, les commerçants, artisans et professions libérales du 7^e arrondissement de Lyon ont lancé leur PDE ;

La démarche PDE offre un outil de dialogue entre de petites entreprises de même zone pour capitaliser les dépenses en faveur des déplacements des salariés.

– Le PDE n'est pas dirigé contre la voiture : il vise à en optimiser l'usage. En permettant l'émergence de solutions alternatives à la voiture, il offre en réalité plus de liberté aux salariés.

« C'est contraire à la politique de l'entreprise qui favorise l'usage de la voiture. »

– Le PDE a justement pour vocation de changer les pratiques internes. Un des buts de la démarche est de faire évoluer les pratiques et règlements de l'entreprise en matière de prise en charge des frais de déplacement. Il s'agit de rendre ces pratiques plus cohérentes avec les objectifs affichés par l'entreprise en matière d'environnement ou de développement durable, en particulier lorsque celle-ci est certifiée ISO 14001 ;

– La démarche incite à se pencher, de façon rationnelle et sans a priori, sur l'usage des différents modes de transport, à identifier les zones de pertinence pour chaque mode y compris pour l'automobile, et à multiplier les alternatives réelles et de qualité. Cette attitude se révèle gagnante-gagnante pour l'ensemble des partenaires – entreprise, salariés, clients, desserte marchandise, entreprises environnante, environnement et collectivités territoriales.

« Rien ne m'oblige à me lancer dans une telle démarche. »

– Tous les pays européens n'ont pas encore rendu obligatoire le PDE, mais ils sont de plus en plus nombreux à réglementer leur mise en place. C'est le cas de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni...

– Refuser de se doter de l'outil PDE, facteur d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, c'est se priver d'une « ressource », vu le poids des déplacements quotidiens dans la consommation d'énergie d'un site.